

COMMUNE



de SAINT-YORRE

**PROCES VERBAL de la séance
du Conseil d'Administration****Séance du 21 septembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 21 septembre à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Yorre, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Président.

Étaient présents :

- M. KUCHNA Joseph
- Mme MOUBAMBA Stéphanie
- M. LABONNE Gérard
- M. MARCAUD Hugues
- Mme BRUYERE Mireille
- Mme CONDON Michèle
- Mme GAILLOT Nicole
- Mme SALGUES Marinette

Absents excusés :

- M. DESCAMPS Guillaume

Personnel administratif invité :

- Mme OTTO Flora
- Mme POMPOM Julie
- Mme DESTREE Sandrine

M. Joseph KUCHNA, Président de droit du Centre Communal d'Action Sociale, ouvre la séance du Conseil d'Administration à 18h00. Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil d'Administration et constate que le quorum est atteint.

Mme Stéphanie MOUBAMBA est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance précédente au vote. **Il est adopté à l'unanimité.**

Décisions du Président depuis le Conseil d'Administration du 22 juin 2023 :

10/2023 : Attribution d'un bon alimentaire pour Mme P.

11/2023 : Remboursement des frais d'installation de téléassistance

12/2023 : Aides au restaurant scolaire du mois de juin 2023

13/2023 : Contrat de maintenance SIEMENS : MARPA

14/2023 : Remboursement des frais d'installation de téléassistance

SERVICE ENFANCE JEUNESSE :

1- Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de créer un poste permanent d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30/35^{ème}) ;

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le tableau des effectifs du Service Enfance Jeunesse tel que présenté ci-après :

GRADE	Statut	Cat	Effectif budgétaire au 31/12/2022	Modification proposée	Nouvel effectif budgétaire proposé au 01/09/2023	Effectif pourvu au 01/09/2023	Dont TNC
FILIERE ANIMATION							
Animateur temps complet	contractuel CDI	B	1		1	1	0
Adjoint d'animation principal 2ème classe temps non complet 30/35è	Titulaire	C	0	1	1	1	1
Adjoint d'animation temps non complet 30/35è	contractuel CDI	C	1		1	1	1
Adjoint d'animation temps non complet 17,15/35è	contractuel CDI	C	1		1	1	1
Adjoint d'animation temps non complet 30/35è	contractuel CDD	C	2		2	0	0
Adjoint d'animation temps non complet 30/35è	contractuel CDD	C	1		1	1	1
Adjoint d'animation temps non complet 26/35è	contractuel	C	1		1	1	1

Adjoint d'animation temps non complet 20/35è	contractuel CDD	C	1		1	0	0
Adjoint d'animation temps non complet 33/35è	contractuel CDD	C	1		1	1	1
FILIERE SPORTIVE							
Opérateur des A.P.S. qualifié temps non complet 30/35è	Contractuel	C	1	0	1	0	0
TOTAL			10	1	11	7	6
EMPLOIS SAISONNIERS – Type et durée du contrat à définir selon besoins							
Adjoint d'animation	Contractuel CDD/CEE droit privé	C	8				

Vote POUR à l'unanimité

Questions diverses

- **Retour sur les séjours à Cublize :** 3 séjours ont eu lieu au lac des Sapins à Cublize. Le 1^{er} camp (les 6/8 ans) a été perturbé par la grêle, les enfants ont dû passer une nuit au gymnase. Julie Pompon rappelle qu'il y a eu un petit accident avec le minibus du séjour.
- **Retour sur l'été au Château Robert :** Une dérogation a été demandée pour l'accueil de 40 enfants de moins de 6 ans par semaine au Château Robert sur les 32 initialement prévus.

L'initiation au judo par le club de Saint-Yorre a été très appréciée.

Les sorties piscines ont également été appréciées, mais le service a été confrontée à des difficultés dues notamment au faible nombre de maitres-nageurs pour encadrer les enfants.

- **Point sur la rentrée 2023-2024 :** Explosion des inscriptions pour le périscolaire. Le service se trouve confronté à une difficulté : les parents ont jusqu'à 16h le jour même pour avertir le service de la présence de l'enfant, et cela a des conséquences sur les capacités d'accueil qui peuvent parfois être dépassées.
- **Point RH :** Arrivée de M. Frédéric Virlogeux, nouvel animateur sportif le 01/09/2023, arrivée de Mme Sylvie Dedit le 04/09/2023 qui ne sera présente que le mercredi matin, et de Mme Claudine Mondière le 04/10/2023 qui travaillera sur la journée complète. Enfin, Marlène Raquin reprendra ses fonctions le 20/11/2023.
- **Visite du médecin de la PMI le 11/09/2023 :** Le service jeunesse a eu la visite de la PMI et quelques difficultés ont été soulignées : le manque d'espace, le faible nombre de toilettes, et l'utilisation de deux sites différents (Château Robert + PIJ).

MARPA :

2- Extension du nombre de lits à l'aide sociale

Suite à la visite des services du Conseil Départemental de l'Allier le 09 juin dernier, Monsieur le Président rappelle qu'il a été demandé une extension du nombre de place habilitées à recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale, afin de soutenir un taux d'occupation optimale de la structure et répondre à des demandes spécifiques au territoire.

La MARPA dispose actuellement de 3 lits habilités à l'aide sociale, il est donc proposé une augmentation maximum de 9 lits, pour atteindre 12 lits au total.

Vote POUR à l'unanimité

Questions diverses

- **Modification du règlement interne du Conseil de la Vie Sociale en application des évolutions législatives :** il devra être établi un procès-verbal qui sera voté par les membres du CVS et devra être présenté aux Conseil d'Administration du CCAS et au Conseil Départemental.
- **Présentation du CPOM 2 suite à la visite du Conseil Départemental en juin dernier :** un processus de Validation d'Acquis de l'Expérience a été proposé au Conseil Départemental pour les agents de la MARPA. Ce processus démarre à compter de septembre 2023. Il a également été demandé d'intégrer un contrat d'apprentissage. Le but est de professionnaliser l'équipe de la MARPA.
- **Point RH :** La MARPA va devoir rémunérer le chômage d'un ancien agent démissionnaire.
- **Retour sur les 8 premiers mois de 2023 :** les logements de la MARPA sont tous occupés. Il y a donc une liste d'attente de 5 personnes.
- **Réception de la borne numérique le 13/09/2023 :** très bon retour des bénéficiaires et de leur famille. Les familles pourront être informées des activités de la MARPA grâce à un lien qui leur permettra d'accéder à l'interface de la borne.

SAD :

Questions diverses

- **Retour sur la période estivale :** La période fut très compliquée pour le service. Une contractuelle permanente en arrêt depuis le mois de juin n'est pas revenue, et une autre contractuelle depuis le mois de Février, a quitté le service cet été. La petite équipe a donc été fragilisée. Les plannings ont été modifiés, des interventions supprimées ou réduites ; les bénéficiaires ont du mal, pour la plupart, à comprendre la situation. Les agents de la MARPA apportent leur aide à l'équipe du SAD depuis le mois d'août.

Depuis le mois de septembre, le service fait face au retour du COVID. 4 bénéficiaires ont été hospitalisés.

Martine ROUDIER est venue renforcer l'équipe du SAD depuis le 11/09/2023. Elle est connue de la majorité de l'équipe puisqu'elle faisait partie du CCAS de Vichy, et elle est appréciée par les bénéficiaires.

Les formations se poursuivent au SAD : la 1^e session de l'analyse de la pratique professionnelle dispensée par Mme Mickely, a eu lieu le 11/09/2023 et s'est très bien déroulée.
La 2^e et dernière session de la formation PSC1 aura lieu le 30/09/2023.

CCAS :

3- Dispositif « Permis de conduire »

Monsieur le Président rappelle les modalités d'attribution de l'aide au financement du permis de conduire instauré par la délibération n° 37/2020 du CCAS :

- ▶ Dispositif à destination des jeunes Saint-Yorrais âgés de 15 à 25 ans non révolus sous condition de ressources (revenu fiscal de référence inférieur à 60 000 €) ;
- ▶ Aide de 410,00 € versée directement à l'auto-école choisie par le bénéficiaire après la réalisation de 35 heures d'activités d'intérêt collectif pour la Commune de Saint-Yorre.

L'aide au permis de conduire a été attribuée à 1 jeune Saint-Yorrais.

4- Don au CCAS

Conformément aux articles L.123-8 et R123-25 du code de l'action sociale et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale est habilité de par la loi à recevoir des dons et legs.

Le CCAS ayant reçu un don anonyme de 50 €, le Conseil d'Administration est invité à accepter ladite somme.

Vote POUR à l'unanimité

Questions diverses

- **Retour sur l'intervention du bus Mobil'santé le 26/06/2023** : quelques personnes ont répondu présentes, et semblaient intéressées par le dispositif.
- **Bilan du secours populaire** : Marinette Salgues rappelle que le secours populaire dispose de 10 bénévoles pour 25 à 30 familles dont la moitié viennent de Saint-Yorre et le reste des communes limitrophes.

La préoccupation principale de l'antenne est la distribution alimentaire. Cette année, 12 000 repas ont été distribués contre 9000 l'année dernière.

Marinette Salgues explique au Conseil d'Administration que les quantités données par la population sont astronomiques, et fait part de la volonté du secours populaire d'utiliser l'étage afin de pouvoir présenter au mieux les collectes.

Marinette Salgues rappelle que l'escalier extérieur est à réparer au plus vite afin d'éviter un accident.

- **Choix du prestataire concernant le colis des anciens 2023** : Mme Stéphanie Moubamba présente les différentes offres que le CCAS a pu recevoir. Le Conseil d'Administration suggère

que la responsable du CCAS demande un devis auprès du Cocci Market avant de faire un choix définitif.

- **Présentation du planning de la semaine bleue :** Mme Stéphanie Moubamba présente le planning de la semaine bleue. Face au faible nombre d'inscrits, le CCAS informe le Conseil d'Administration que des prospectus seront laissés dans les boulangeries, pharmacies, à la Maison France Service, à la médiathèque, chez les professionnels de santé, ainsi qu'au club de l'amitié.
- **Convention avec Carrefour Market :** la convention avec Carrefour Market n'est pas envisageable car l'enseigne ne propose que des solutions qui ne sont pas compatibles avec le fonctionnement du CCAS. A ce jour, les bénéficiaires peuvent utiliser leur bon alimentaire uniquement à Cocci Market.

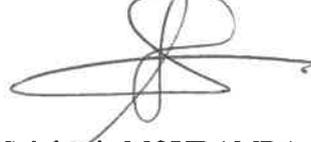
Le Président,



Joseph KUCHNA



La Secrétaire de séance,



Stéphanie MOUBAMBA